

Dossier de l'organisateur

Sommaire

- 1. Convention CNCCB / Organisateur (club, CD, ligue)**
- 2. Cahier des charges**
- 3. Plan type espace compétition (cf règlement d'arbitrage)**
- 4. Annexes/Outils**
 - a. Courriers-types
 - b. Communication
 - c. Dossier logistique pour participants
 - d. Affichage
 - e. Budget type

Convention CNCCB / organisateur Compétitions nationales

Le Comité National de Canne de Combat et bâton (C.N.C.C.B.), association dont le siège est situé au 19, rue du Faubourg Poissonnières 75009 PARIS, représentée par Madame Céline DAUL-MECHOUAR, sa présidente possédant tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

D'une part, dénommée le C.N.C.C.B.

Et

L'association....., affiliée à la FF Savate-Boxe française et disciplines associées dont le siège social est situé à et représentée par son président possédant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'autre part l'organisateur.

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Les parties conviennent expressément que leur collaboration n'est en aucune façon constituée d'une société entre eux. En conséquence, les conditions de leur collaboration seront régies par les seules dispositions de cette convention.

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Le C.N.C.C.B. met en place chaque saison sportive un calendrier national des compétitions officielles. Ces compétitions sont organisées, soit directement par lui, soit il en délègue la responsabilité à une autre personne morale membre de la FF Savate-Boxe française et disciplines associées (ligue, comité, club). Cette personne morale devient ainsi l'Organisateur officiel de la réunion, signataire de la présente convention qui a pour but de définir les conditions et les modalités selon lesquelles intervient cette délégation.

Article 2 – Compétition désignée

Le C.N.C.C.B. délègue à l'organisateur ci-dessus désigné, la préparation de la compétition officielle du calendrier national suivante :

Titre : **Open de France 2022**

Date : 4 et 5 juin ou 25 et 26 juin 2022

Lieu :

Article 3 – Obligations du C.N.C.C.B.

Le C.N.C.C.B. assurera la désignation et la gestion administrative des officiels de la réunion ainsi que la convocation des tireurs.

Le C.N.C.C.B. assure seul la gestion sportive de la compétition (catégories, planning, durée...).

Le C.N.C.C.B. fournira le matériel de compétition : chronomètres, feuille de réunion, bulletins de jugements, bordereaux de déclaration d'accident, etc.

Article 4 – Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de la manifestation qui lui est confiée, dans le respect de la déontologie et des règlements techniques, sportifs et d'arbitrage du CNCCB et de la FFSBF & DA

Il est tenu naturellement de respecter les normes réglementaires édictées par les autorités publiques qu'elles émanent de l'Etat ou des Collectivités Locales (par exemple en matière de sécurité, d'hygiène, etc.).

41 Organisation matérielle

Sur le plan de l'organisation matérielle, il est responsable du choix de la salle et des installations techniques. Il veillera à s'assurer de la conformité de cette salle et de ces installations avec les règles publiques de sécurité et les normes techniques fédérales.

Il mettra micro/sono à la disposition du Délégué Officiel afin de transmettre au public et aux intéressés les informations nécessaires au bon déroulement de la compétition, ainsi qu'une imprimante et du papier pour imprimer les horaires des assauts.

42 Information

L'organisateur s'engage à fournir au CNCCB au moins quarante cinq jours avant la compétition :

- tous les renseignements nécessaires à la convocation des tireurs, des officiels et du médecin.
- une liste d'hébergement possible pour les tireurs et les officiels.

43. Récompenses

Il doit prévoir les récompenses, coupes ou trophées, avec la mention du titre officiel décerné, pour les 3 premiers de chaque catégorie mentionnée dans le cahier des charges.

45 Contrôle antidopage

Dans l'hypothèse d'un contrôle antidopage, décidé par les pouvoirs publics, il devra mettre à disposition une salle et apporter son concours pour faciliter son bon déroulement.

46 Comportement du public

Il veillera au bon comportement du public en général, et en particulier aux abords immédiats de la zone de combat dont il interdira l'accès au public.

47 Communication

Il s'engage à faire figurer sur tous les documents de communication réalisés pour la manifestation, objet de la présente convention, le logo du CNCCB et la FFSBF&DA.

Tous ces documents devront, avant impression, être validés par le CNCCB.

48 Invitations

L'Organisateur se charge d'inviter les personnalités locales du monde sportif et les élus locaux.

Il invite obligatoirement les représentants régionaux du C.N.C.C.B. FF Savate-Boxe française et disciplines associées ou des clubs affiliés.

Il s'engage à laisser entrer gratuitement les membres du Comité Directeur, les chargés de missions, les Cadres Techniques ainsi que les partenaires de la Fédération. Et plus généralement toute personne invitée par le CNCCB et la FFSBF&DA.

49 Conflits d'influence

Les partenaires locaux ne doivent pas être en concurrence avec les sponsors nationaux.

50 Prérogatives du CNCCB

Le Comité National est seul habilité à gérer les aspects sportifs de la compétition.

L'organisateur n'a aucun droit de regard, entre autre, sur la nomination des officiels, sur le déroulement sportif, sur les règlements techniques ou d'arbitrage ainsi que sur le mode de désignation du ou des vainqueurs.

Article 5 – Programme complémentaire

Avec l'accord préalable du CNCCB, sont autorisés :

- Détail des activités complémentaires à la compétition :

.....

Article 6 – Gestion financière

51 C.N.C.C.B.

Le C.N.C.C.B. encaisse, à son profit, les droits d'inscription ainsi qu'éventuellement, les cautions des tireurs forfaits. Il prend en charge les frais de déplacement, ainsi que les vacations des officiels.

52 L'Organisateur

L'Organisateur prend en charge les dépenses concernant les affiches, la promotion ainsi que les récompenses. Il encaisse, à son profit, les recettes de la buvette et de toutes autres ventes proposées (gadgets, cannes...).

Il prend en charge les repas du midi des officiels.

L'organisateur demande au comité départemental et à la ligue, la prise en charge de l'hébergement et les repas du ou des soir(s) des officiels.

Dans le cas contraire, l'organisateur signalera au CNCCB l'impossibilité de prendre en charge l'hébergement et repas du soir des officiels.

53 Droit d'entrée du public

- L'entrée à la compétition est libre.

- Le public acquittera un droit d'entrée de : €

La billetterie fait l'objet d'un moyen de contrôle.

Article 7 – Cahier des charges

Un cahier des charges, en annexe, fixe les modalités pratiques de l'organisation.

Article 8 – Droit d'annulation

Le CNCCB se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'insuffisance du nombre de participant au moment de la forclusion

Fait à _____ le _____ en doubles exemplaires

M. Mme, Melle :
Président(e) de la structure organisatrice

Madame Céline DAUL-MECHOUAR
Présidente du C.N.C.C.B

Cahier des charges des compétitions nationales

Les Démarches

poste	échéance	C.N.C.C.B.	ORGANISATEUR
INSTALLATIONS	J-9 mois		fournir l'accord officiel de mise à disposition des installations sportives
INFORMATION DES TIREURS	J-6 mois	calendrier – déroulement inscriptions	hébergement - accès
CONVOCATION DES OFFICIELS	J-60	OUI	
BUVETTE	J-30		déclaration obligatoire
DECLARATION MANIFESTATION	J-60		Suivant réglementation

Le Déroulement

Poste	échéance	C.N.C.C.B.	ORGANISATEUR
ACCES	J-60		mettre à disposition des tireurs et officiels les moyens et plans d'accès route, SNCF...
HEBERGEMENT	J-60		mettre à disposition des tireurs et officiels une liste d'hôtels, idéalement prix négociés aucune réservation à effectuer
HORAIRES ASSAULTS	(indicatif)	éliminatoires /quarts sam 10h00-18H30 demies /finales dim 9H-16H30	
ACCUEIL	J		ouverture de la salle 8h00
Officiels	J	8 H 00	
Tireurs	J	8 H 30	
TIRAGE AU SORT	J	9h00	
RESULTATS	J	OUI envoi mail / site internet	affichage panneau dans la salle
ACTIVITES ANNEXES	J		
démonstrations	J		Avec accord du CNCCB
repas samedi soir	J		souhaitable *

Les Officiels

Poste	échéance	C.N.C.C.B.	ORGANISATEUR
DEPLACEMENT- HEBERGEMENT		Prise en charge des vacances, déplacements	Prise en charge hébergement et /ou repas de midi
CONVOCACTION	J-60	responsable arbitrage / compétitions	
MEDICAL	J		Point de secours : 1 bombe de froid + poches de froid
	J		Équipe de secouristes suivant réglementation
DELEGUE ANTIDOPAGE	J	Présence d'un cadre fédéral (arbitre- éducateur) pour seconder le D.O. en cas de contrôle antidopage	

Les Équipements

poste	échéance	C.N.C.C.B.	ORGANISATEUR
SALLE COMPETITION			Voir disposition en annexe
Surface			40 x 22 minimum
Gradins			OUI obligatoire
tables - chaises			1 aire = 2 tables + 8 chaises officiels = 4 tables + 6 chaises soit minimum 8 tables + 22 chaises penser espace invités aux finales
Panneau d'affichage			OUI pour les tireurs : planning – résultats ...
Matériel pour juges-arbitres		Chronos - Bulletins de jugement cartons d'avertissement	20 stylos ordinaires
Secrétariat		OUI	prise 220 V à la table officielle
Sono			Micro-HF
Imprimante + feuille A4			1 imprimante + 20 feuilles A4
AIRES DE COMBAT			2 aires tracées au plus tard entre 8h et 8h30
surface de compétition			la zone de compétition doit être délimitée et la circulation limitée à l'intérieur
ESPACE D'ECHAUFFEMENT			OUI obligatoire
VESTIAIRES			Filles et garçons séparés
SALLE / ZONE OFFICIELS			Si possible
BUVETTE			Restauration rapide pour le midi peu d'interruption de la compétition
LOCAL ANTIDOPAGE			OUI si besoin proximité toilettes

La Promotion

Poste	échéance	C.N.C.C.B.	ORGANISATEUR
FEDERATION	J-6 mois	Calendrier fédéral Site web fédéral et CNCCB	Calendrier de ligue / département
INFORMATIONS SUR LA COMPETITION	J-3 mois	clubs, nombre de participants, titres	
AFFICHES	J-90		Fournisseur au CNCCB les éléments : les logos des sponsors, lieux, clubs organisateur, contact, tel et mail.
	J-60	Transmet l'affiche en format PDF au club organisateur : les logos des sponsors, lieux, clubs organisateur, contact tel, mail logo fédéral	
	J-60		affiche sous format pdf disponible pour clubs ...
INVITATIONS	J-45/30	Fédération	ligue – comités départementaux – clubs locaux
	J-45/30		Représentants des autorités locales
	J-45/30	Instances sportives nationales	Instances sportives locales – régionales DDJS, CDOS, clubs locaux ...
MÉDIAS	J-45 à J	médias à disposition de la fédération	Médias locaux : journaux – radios – journal municipal presse-book transmis au CNCCB

Le BUDGET

poste	échéance	C.N.C.C.B.	ORGANISATEUR
PARTICIPATION CNCCB			Pas de participation du CNCCB
inscriptions tireurs		oui	
entrées payantes			possible au profit de l'organisateur tarif communiqué au CNCCB
buvettes, ventes diverses			au profit de l'organisateur
SPONSORING		OUI	OUI liste sponsors privés communiquée au CNCCB (conflits d'intérêts)
AFFICHAGE PUBLICITAIRE			OUI dans la salle prévoir emplacements sponsors CNCCB
OFFICIELS		Prise en charge financière complète des déplacements, et vacations.	Boissons, repas de midi et /ou hébergement.
RECOMPENSES		Diplômes	A définir selon les catégories et podiums

Invitations

(à titre indicatif)

Fédération SAVATE	J-45	Président FF SAVATE 20 membres comité directeur fédéral DTN Equipe technique fédérale Personnel administratif fédéral	Président Ligue Savate Présidents CDBF de la ligue Présidents clubs savate / canne
Mouvement sportif	J-45	Président du CNOSF UNSS - FFSU Président de l'Académie des Sports	Président du CDOS Membres du CDOS Président / enseignants UFR-STAPS
Administration / élus	J-45	M. ou Mme le Ministre des Sports	Directeur Régional des Sports Inspecteur Départemental des Sports Député / Sénateur Président Conseil Régional Président Conseil Général Maires et élus concernés
		<i>L'invitation peut être rédigée par le CNCCB</i>	

Fait à

le

M. Mme, Melle :
Président(e) de la
Structure organisatrice

Madame Céline DAUL-MECHOUAR
Présidente du CNCCB